



Amende écrite en italien!!!!

Par **mutze**, le **18/06/2008** à **19:02**

[Bonjour,

je ne sais pas si vous pourrez m'aider.

j'ai été convoqué par la gendarmerie de ma ville "EGLY 91520" pour une amende qui date 25/07/07 de 72 EUROS.

je possède :

1 le feuillet de constat

2 l'adresse de règlement commune de AOSTE

3 article de violation "tout en italien" est coché article 47 "circulation dans une zone a circulation limitée"

ma question est la suivante.

je ne sais pas trop se que l'on me reproche "ai-je pris un sens interdit, un dépassement de vitesse, je ne vois pas de chiffre m'indiquant ceci.

faut il que je paie ou puis je contester ce genre d'amende incompréhensible.

MERCI D AVANCE.

Par **citoyenalpha**, le **07/07/2008** à **14:08**

Bonjour

en effet vous devrez certainement payer l'amende

En Italie il existe dans certaines communes des zones à circulation limitée. Ces zones sont indiquées par un panneau de signalisation à chaque entrée de la zone.

La règle est qu'il faut, notamment dans les villes qui possèdent un centre historique (cas très fréquent en Italie), toujours vérifier s'il existe une Zone à Trafic Limité (ZTL), souvent autorisée aux riverains mais interdite aux véhicules extérieurs, sous peine d'amendes parfois élevées.

Dans la plupart des cas, il convient de privilégier les aires de stationnement prévues à l'entrée de ces zones.

Pensez avant de voyager dans un autre pays de consulter le site officiel du ministère des affaires étrangères qui contient de nombreuses informations pratiques et juridiques.

Restant à votre disposition

Par **mutze**, le **07/07/2008** à **17:48**

merci pour vos précision. cela dit me connaissant je ne suis pas un fou de vitesse, et je pense qu'il devrait être plus cool avec les touristes. bien sur dans une limite acceptable. résultat j'ai payé, mais c'est l'italie qui sera perdante. car cette année je n'irais pas chez eux, cela sera ma façon de me rembourser. 4 personnes avec restaurant midi et soir tant pis pour eux.

encore merci.

Par **casper94**, le **27/09/2008** à **13:17**

bonjour

le document stipulant l'infraction est il accompagné d'une traduction française?